

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 21 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil départemental, par délibération en date du 17 juillet 2017, la Commission Permanente du Conseil départemental s'est réunie le 21 septembre 2018 à 11 heures 30 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Michel CABANES, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Annie DELRIEU, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOU, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Dominique BEAUDREY à Mme Aline HUGONNET, Mme Josiane COSTES à M. Daniel CHEVALEYRE, M. Vincent DESCOEUR à Mme Isabelle LANTUEJOU, M. Bernard DELCROS à Mme Ghyslaine PRADEL, M. Philippe FABRE à Mme Annie DELRIEU, M. Jean-Antoine MOINS à Mme Martine BESOMBES.

Absents excusés :

M. Jean-Yves BONY, Mme Valérie CABECAS, M. Roland CORNET, M. Cédric FAURE.

Les décisions suivantes ont été prises :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- Attribution d'une garantie partielle du Département à hauteur de 50 %, soit une garantie à hauteur de 2 700 000 €, pour un emprunt d'un montant total de 5 400 000 € à contracter par l'Association Résidence Saint-Nicolas auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de la construction d'un foyer de vie pour adultes en situation d'handicap sur la commune de Boisset. Les 50 % restants ont fait l'objet d'une demande de garantie auprès de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Autorisation est donnée à Monsieur le Président de signer la convention à intervenir entre l'Association Résidence Saint-Nicolas et le Département.
- Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales. Versement de la cotisation pour l'année 2018 qui s'élève à 200 €.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer les marchés et avenants passés en Commission d'Appel d'Offres en septembre 2018.

JEUNESSE

- Attribution d'une subvention d'un montant de 3 696 € à un collège pour l'achat de matériel au titre de la répartition 2018 du Fonds Commun des Services d'Hébergement.
- Adoption de l'avenant N°2 à la convention de gestion et de fonctionnement de la Maison des Sports dont la gestion est assurée par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS). Autorisation est donnée à M. le Président de signer ledit avenant.
- Attribution de subventions pour un montant global de 47 500 € aux propriétaires d'installations sportives (gymnases, centres aquatiques, piste d'athlétisme) à savoir, les Communes et Communautés de communes, au titre de l'année scolaire 2017-2018.
- Attribution de neuf subventions pour un montant global de 54 539 € dans le cadre du programme de soutien à la restauration du patrimoine cantalien. Validation de la convention à intervenir entre le Département et la Fondation du Patrimoine. Autorisation est donnée à M. le Président de la signer.
- Validation de la convention à conclure entre le Département et l'auteur-illustrateur Ludovic DEBEURME relative à l'exposition « La rive graphique de la musique ». Attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à Monsieur Ludovic DEBEURME pour la location de son exposition du 1^{er} septembre 2018 au 1^{er} septembre 2020. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

EMPLOI

- Validation du projet d'avenant à la convention de partenariat établi entre le Conseil départemental et l'Association FRANCE ACTIVE AUVERGNE pour l'année 2018. Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil Départemental de signer ledit avenant avec le représentant de l'Association. Attribution d'une subvention supplémentaire de 8 000 € à FRANCE ACTIVE AUVERGNE pour l'année 2018.
- Validation du projet d'avenant à la convention de partenariat établi entre le Conseil départemental et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal pour l'année 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ledit avenant avec le représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal. Attribution d'une subvention supplémentaire d'un montant de 4 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal pour l'année 2018 (8 000 € pour une année pleine).
- Adoption des modalités d'intervention pour la construction et la rénovation de bâtiments.
- Attribution de subventions pour un montant global de 103 589,33 € à des agriculteurs dans le cadre du programme de soutien pour la construction et la rénovation des bâtiments, selon les conditions définies.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 4 500 € à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Cantal (FDGDON 15) représentant 50 % d'une dépense subventionnable de 9 000 € TTC pour la mise en œuvre du programme 2018 relatif aux actions de surveillance du territoire, d'organisation et d'animation des luttes.

- Attribution d'une subvention d'un montant de 60 000 € au Syndicat des Jeunes Agriculteurs du Cantal pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018 en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs. Autorisation est donnée à M. le Président de signer avec le Syndicat des Jeunes Agriculteurs du Cantal la convention type approuvée lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2009.
- Adoption de la convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Association Clévacances Cantal pour l'année 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de la signer. Attribution d'une subvention supplémentaire d'un montant de 20 000 € à l'Association Clévacances Cantal pour son programme d'actions de l'année 2018.
- Adoption de la convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Association Gîtes de France Cantal pour l'année 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de la signer. Attribution d'une subvention supplémentaire d'un montant de 20 000 € à l'Association Gîtes de France Cantal pour son programme d'actions de l'année 2018.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 7 500 € à un particulier pour la création d'un meublé de tourisme pour deux personnes labélisé 4 étoiles Gîtes de France.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € à l'Association « ASV'OLT » pour l'achat de matériels (vêtements néoprène, canoës) pour développer l'activité de la base nautique à Vieillevie, dans le cadre du programme de soutien pour les équipements touristiques.
- Avis favorable à l'adhésion à l'Association Initiative Cantal pour un montant de 1 500 €, au titre de l'année 2018. Cette association accompagne les porteurs de projet par des prêts d'honneur et des actions de parrainage.
- Adoption des conventions de partenariat entre le Conseil départemental du Cantal et les trois Chambres Consulaires. Autorisation est donnée à M. le Président de signer lesdites conventions. Attribution des subventions suivantes dans le cadre du programme d'accueil d'actifs au titre de l'année 2018 : 7 000 € à la Chambre d'Agriculture du Cantal, 3 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Cantal et 3 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal.
- Avis favorable à la participation du Conseil départemental du Cantal à la Journée Universitaire de Médecine Générale d'Auvergne le samedi 1^{er} décembre 2018 et la location d'un stand. Adoption de la convention de mise à disposition d'un stand par l'Université Clermont Auvergne pour la Journée Universitaire de Médecine Générale. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention avec l'Université Clermont Auvergne pour la location d'un stand.

OUVERTURE

- Adoption de la convention à intervenir avec la Commune de Andelat pour l'exécution du service hivernal. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention.
- Avis favorable au projet de convention ayant pour but de définir les conditions techniques et administratives de remise et de gestion des nouvelles voies composant le point d'échanges dit du Pas du Rieu sur la commune de Sansac-de-Marmiesse, rendue nécessaire par l'opération RN122 - déviation de Sansac-de-Marmiesse et raccordement au contournement sud d'Aurillac. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

- Prise en considération des travaux d'aménagement d'une voie verte (piste cyclable) le long de la RD 12 du PR 14 + 180 au PR 15 + 630 sur la Commune de Bassignac. Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, à titre gratuit, à conclure avec la Communauté de communes de SUMENE-ARTENSE, convention fixant par ailleurs les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux, d'entretien et de renouvellement de la voie verte. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Prise en considération les travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire franchissable à l'intersection de la Rue Jean Toyre et de la Rue Antonin DUSSERRE, RD N°58 et N°101, en traverse de Carbonat pour un montant de 34 870 €. Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, à titre gratuit, à conclure avec la Commune d'Arpajon-sur-Cère, convention fixant par ailleurs les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux. Autorisation est donnée à M. le Président de la signer
- Prise en considération les travaux d'aménagement des abords de la RD N°617 en traverse de Milly-Crespiat pour un montant de 17 596 €. Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, à titre gratuit, à conclure avec la Commune d'Arpajon-sur-Cère, convention fixant par ailleurs les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux. Autorisation est donnée à M. le Président de la signer
- Prise en considération les travaux d'aménagement du carrefour entre la RD N°20 et la RD N°333, en traverse du bourg de Roumégoux pour un montant de 16 170 €. Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, à titre gratuit, à conclure avec la Commune de Roumégoux, convention fixant par ailleurs les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux. Autorisation est donnée à M. le Président de la signer
- Avis favorable au transfert de domanialité des sections de voies suivantes : du Département à la Commune de Saint-Flour ; La section de la RD 679, constituée par le cours Spy des Ternes et la rue du Collège (devant l'école de la Présentation), entre les PR 82+728 et 82 +886 sur une longueur de 330 m environ ; Et de la Commune au Département ; L'allée Georges Pompidou entre les deux carrefours avec la RD679 sur une longueur de 260 m environ. Avis favorable à la date de fin de réalisation des travaux pour le 1^{er} juin 2019 au plus tard. Adoption de la convention préalable à un transfert de domanialité entre le Département et la Commune de Saint-Flour. Autorisation est donnée à M. le Président de signer la convention.
- Prise en considération les travaux d'aménagement de la RD 20, Rues Grange MAZIOL et Arsène LACARRIÈRE LATOUR, en traverse du bourg de Saint-Mamet-la-Salvetat pour un montant de 62 000 €. Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, à titre gratuit, à conclure avec la Commune de Saint-Mamet-la-Salvetat, convention fixant par ailleurs les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux. Autorisation est donnée à M. le Président de la signer
- Déclassement et cession de terrains au profit d'un tiers, pour l'aménagement de RD N°120 sur la Commune de La Roquebrou. Le montant de la vente s'élève à 21 €. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et de signer les actes authentiques en la forme administrative correspondants. Autorisation est donnée aux Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité de vendeur et à ce titre signer les actes à intervenir dans ces affaires.

- Adoption des propositions d'acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement de routes départementales : RD N° 28 à Calhac au Mas de Mourjou sur la Commune de Mourjou, RD N° 59 aménagement entre Jussac et Caussac sur la Commune de Jussac, RD N° 151 de Ventalou à Rascuejoul sur la Commune de Leynhac, sans D.U.P. selon les modalités et conditions arrêtées. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et de signer les actes authentiques en la forme administrative correspondants. Autorisation est donnée aux Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisition et de vente de biens meubles et immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans chaque affaire. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- Avis favorable à l'indemnisation pour la dépossession de terrains nécessaires à l'aménagement de la RD N° 926, avec D.U.P. (article 1045) appartenant aux Consorts MARLIAT-MORZIERES et aux Consorts MARLIAT, selon le jugement fixant les indemnités qui sera rendu par Madame le Juge de l'Expropriation du Tribunal de Grande Instance d'Aurillac. Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer les actes liés à ces indemnités.
- Avis favorable à l'indemnisation pour la perte de revenu et la perte de fumure pour les terrains nécessaires à l'aménagement de la RD N° 926, exploités par un agriculteur, selon le jugement fixant les indemnités qui sera rendu par Madame le Juge de l'Expropriation du Tribunal de Grande Instance d'Aurillac. Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer l'acte lié à cette indemnisation.
- Avis favorable à l'indemnisation pour les terrains nécessaires à l'aménagement de la RD N°926, exploités par un fermier. Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer la convention d'indemnisation à intervenir dans cette affaire. Le montant global de cette indemnisation s'élève 2 286, 94 €.

SOLIDARITÉ SOCIALE

- Adoption de la convention-type relative au financement des dépenses engagées par AKKL pour la réalisation des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Cantal inscrites dans le programme validé par la Conférence des financeurs au titre de l'exercice 2018, qui sera personnalisée pour chaque bénéficiaire. Autorisation est donnée à M. le Président de signer lesdites conventions avec chacun des bénéficiaires. Versement aux cinq organismes concernés, correspondant au montant attribué par la conférence des financeurs d'une subvention. Le montant global de ces cinq subventions est de 85 695 €. Fixation : à 327,75 € par résident du forfait autonomie alloué à la Résidence de l'Auzelaire à Mauriac ; et de 21 303,79 € correspondant au forfait autonomie total alloué à cette résidence de soixante-cinq places.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 22 000 € au Groupe d'Entraide Mutuelle du Pays d'Aurillac au titre de l'exercice 2018.
- Adoption de la convention relative à la réalisation d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'année 2018 et de la convention relative au financement d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'année 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ces conventions.

- Adoption de la convention entre l'AFAPCA et le Conseil départemental du Cantal à hauteur de 15 000€ pour l'achat de prestations « Mobilités ». Adoption du plan de financement. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Avis favorable au transfert de reliquat de subvention de 53 448 €, initialement attribuée à la Commune d'Oradour pour des travaux de reprise d'ouvrages AEP et interconnexion avec la Commune de Sainte-Marie (2^{ème} tranche), en faveur de la Commune de Neuvéglise-sur-Truyère, de la manière suivante : 26 041 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 173 605 € HT, pour des travaux de raccordement en eau potable du village du Mas de Lavastrie ; Et 27 407 €, soit 16.11 % d'une dépense subventionnable de 170 066 € HT, pour des travaux d'assainissement complémentaires liés à l'opération RD en traverse concernant une portion de la rue du Docteur Mallet (RD 48) au bourg de Neuvéglise.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 46 050 € à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès pour les travaux de mise en place d'équipements pour la sectorisation et la télésurveillance des réseaux d'eau potable sur la base d'une dépense éligible de 153 500 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 € à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès pour la structure d'accueil et le réseau, l'acquisition des eVTT ainsi que des remorques et petits équipements inhérents sur la base d'une dépense éligible de 75 029 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 35 400 € à la Communauté de Communes Sumène Artense pour l'acquisition de matériel scénique en vue de développer la diffusion artistique et culturelle sur la base d'une dépense éligible de 118 000 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.
- Confirmation de l'attribution d'une subvention d'un montant de 234 000 € HT à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne pour la réalisation d'un équipement multi-activités sur la Commune du Rouget-Pers sur la base d'une dépense éligible de 800 000 € HT au titre du Fonds d'Initiative Locale.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 245 954 € à la Communauté de Communes Saint-Flour Communauté calculée au taux de 30 % sur la base d'une dépense éligible de 819 865 € HT pour l'aménagement d'une Maison des Services Au Public (MSAP) en vue de renforcer l'attractivité territoriale, d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics à la population afin de garantir l'égalité à leurs accès. Une mise en réseau avec les autres maisons de services du territoire permettra d'optimiser l'animation et les services proposés au sein de cette structure.
- Attribution de subventions dans quatorze cantons pour un montant total de 37 745 € dans le cadre du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.
- Attribution de quatre subventions pour un montant total de 2 500 € dans le cadre du soutien à des associations ou organismes divers pour l'organisation de manifestations.

- Attribution d'une subvention d'un montant de 2 880 € à la Communauté de communes Sumène-Artense en soutien au poste de technicien rivière du Contrat territorial Sources de la Dordogne-Sancy-Artense, pour l'année 2018.

TERRITORIALISATION DES SERVICES

- Validation du projet d'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition gratuite de deux bâtiments « MODULISO » à la Commune de Montsalvy pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cet avenant.
- Adoption du projet d'avenant n° 1 au bail du 6 juillet 2015 entre le Département du Cantal et l'Etat alloué aux locaux de la paierie départementale sis 1^{er} étage de l'Hôtel du Département cadastré section AD n° 241, sis 28 avenue Gambetta à Aurillac réévaluant le loyer annuel à 11 472,19 € pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2021, joint en annexe de la présente délibération. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cet avenant N°1.
- Validation de la convention de mise à disposition de locaux au Pôle Universitaire au profit de l'Université Clermont Auvergne à compter du 1^{er} septembre 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Validation du projet de convention de mise à disposition gratuite pour l'Association de la Banque Alimentaire d'un local de stockage situé aux Bessades sur la Commune de Sansac-de-Marmiesse. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Validation du projet de convention de mise à disposition gratuite pour le Secours Populaire Français d'un local de stockage situé aux Bessades, Commune de Sansac-de-Marmiesse. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Adoption des termes de la convention de mise à disposition gratuite hors charges locatives entre le Département et Hautes Terres Communauté d'un local d'une superficie de 28 m² environ à la Maison Médicale d'Allanche pour les Services du Pôle Solidarité Départementale. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 25 septembre 2018

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.